



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 4 NOVEMBRE 2024 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 35 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 4 novembre 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QUE les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour sous la section *Affaires municipales diverses* :

- Octroi de contrat pour les services professionnels d'un architecte pour une étude de code du bâtiment à la maison communautaire
- Demande de prolongement d'une ligne électrique pour la rue projetée dans le quartier des oiseaux
- Autorisation de signature d'une servitude pour la ligne électrique de la rue projetée dans le quartier des oiseaux
- Droit de passage sur les boisés privés des Appalaches

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

253-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 7 octobre 2024

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



254-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 16 octobre 2024 (extraordinaire)

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

255-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, remercie M. Marcel Laberge pour le don de l'horloge grand-père appartenant à son père Léon Laberge et à sa mère Hélène Bernier. L'horloge se trouve désormais à la bibliothèque Léon-Laberge.

6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

7. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Lettre de remerciement des Chevaliers de Colomb du Québec (Région 14 – La Vallée du Saint Laurent)
- Courriel de M. André Huot pour un mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de collaborer à la recherche *Quels effets ont les Assemblées Constituantes dans le monde et quelle forme d'assemblée est recommandée au Québec*
- Courriel de TERRO.ART pour une demande de lettre d'appui pour leur projet AntiPODes

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires est fait par tous les membres du conseil, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art. 357-363).

9. Nomination d'un nouveau maire suppléant

ATTENDU QU'en novembre 2021, M. Stéphane Poitras a été nommé à titre de maire suppléant;

ATTENDU QU'en novembre 2022, M. Pascal Bernier a été nommé à titre de maire suppléant;

ATTENDU QU'en novembre 2023, M. Simon Beaudoin a été nommé à titre de maire suppléant;



ATTENDU QUE le conseil a résolu que le maire suppléant change chaque année pour le mandat 2021-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

256-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet nomme M. Serge Kirouac, conseiller, à titre de maire suppléant, et ce, jusqu'à la nomination de son successeur.

10. Adoption du budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet

ATTENDU QUE le 16 janvier 2024 la Municipalité adoptait la résolution # 009-01-2024 intitulée « Adoption du budget 2024 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet »;

ATTENDU QUE le budget 2024 de l'Office régional d'habitation de L'Islet a été révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

257-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation de L'Islet, comme présenté.

11. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 318-2024 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de L'Islet

M. Jean-Edmond Caouette, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement # 318-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de L'Islet.

12. Dépôt du projet de règlement # 318-2024 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de L'Islet

Le projet de règlement # 318-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de L'Islet est déposé à la présente séance par M. Jean-Edmond Caouette.

13. Modification de la résolution # 144-06-2022 intitulée « Adoption de l'exercice sur l'équité salariale et de la nouvelle grille salariale »

ATTENDU QUE le 6 juin 2022 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 144-06-2022 intitulée « Adoption de l'exercice sur l'équité salariale et de la nouvelle grille salariale »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution puisque nous devrions y lire « équité interne » plutôt qu'« équité salariale »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

258-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution # 144-06-2022 en remplaçant l'expression « équité salariale » par « équité interne » dans le titre et dans le contenu de ladite résolution.

14. Autorisation de paiement de la facture 1284 de Fruits & Légumes RG inc. pour des travaux sur une partie du lot 6 485 158

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu la facture 1284 de Fruits & Légumes RG inc. en lien avec des travaux sur une partie du lot 6 485 158;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

259-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 1284 de Fruits & Légumes RG inc. pour la somme de 1 399.50 \$ plus taxes;

QUE cette facture sera payée à même le surplus accumulé « Développement résidentiel ».

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

15. Annulation de la résolution # 215-09-2024 intitulée « Adoption du deuxième projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013 »

ATTENDU QUE le 3 septembre 2024 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 215-09-2024 intitulée « Adoption du deuxième projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013 »;

ATTENDU QU'il a y lieu d'annuler cette résolution puisque la procédure d'adoption des règlements liés à l'urbanisme n'a pas été respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

260-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution # 215-09-2024 intitulée « Adoption du deuxième projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013 ».

16. Adoption du deuxième projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement de zonage # 158-2013 afin de prescrire des normes d'implantation minimales pour les bâtiments principaux dans les zones commerciales et industrielles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement de zonage # 158-2013 afin de permettre la classe d'usage « C4-Commerce léger » dans la zone 158Ca;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement de zonage # 158-2013 afin de prescrire des normes d'aménagement des espaces de stationnement favorisant la perméabilité des espaces de stationnement et la gestion des eaux de surface;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013 le 5 août 2024 ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation le 4 novembre 2024 à 18 h 30 au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin, appuyé par M. Jean-Edmond Caouette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

261-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le « Deuxième projet de règlement # 313-2024 modifiant le règlement de zonage # 158-2013 ».



17. Annulation de la résolution # 216-09-2024 intitulée « Adoption du règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

ATTENDU QUE le 3 septembre 2024 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 216-09-2024 intitulée « Adoption du règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »;

ATTENDU QU'il a y lieu d'annuler cette résolution puisque la procédure d'adoption des règlements liés à l'urbanisme n'a pas été respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

262-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet annule la résolution # 216-09-2024 intitulée « Adoption du règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

18. Adoption du règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire adopter un règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, suivi de l'adoption d'un premier projet de règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) le 5 août 2024 ainsi que la tenue d'une assemblée publique de consultation le 4 novembre 2024 à 18 h 30 au 284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

263-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le « Règlement # 314-2024 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ».

19. Adoption du règlement # 315-2024 modifiant le plan d'urbanisme # 155-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

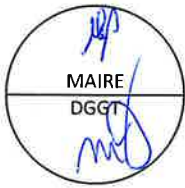
CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur de la loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau en 2021, la Municipalité doit inclure à la réglementation la notion d'îlot de chaleur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil municipal tenue le 3 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

264-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le « Règlement # 315-2024 modifiant le plan d'urbanisme # 155-2013 ».



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20. Autorisation de dépôt et de signature d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite déposer une demande d'aide financière au *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE le but de cette demande est d'acquérir du matériel de sonorisation et scénique pour le centre multidisciplinaire et le parc Havre du souvenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

265-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au *Fonds de soutien aux projets structurants* de la MRC de L'Islet;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à ladite demande.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

21. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif # 1 d'une somme de 29 831.40 \$ plus taxes, dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QUE la firme ARPO Groupe-conseil recommande le paiement de la somme de 29 831.40 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

266-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 1 dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux, pour la somme de 29 831.40 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères.

22. Autorisation de prolongement des entrées de service dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux

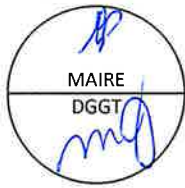
M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE le 24 septembre 2024 la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution # 231-09-2024 intitulée « Octroi de contrat pour l'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux »;

ATTENDU QU'un changement devra être apporté au projet, afin de prolonger les entrées de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

267-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le prolongement des entrées de service dans le cadre du projet d'aménagement d'une rue et d'un bassin de rétention



dans le quartier des oiseaux, et ce, pour une somme approximative de 13 650.56 \$ plus taxes.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

23. Autorisation de paiement de la facture 2198 de Menuiserie Authentique pour les travaux de réfection de la chapelle des marins

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède actuellement à des travaux de réfection de la chapelle des marins;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture 2198 de Menuiserie Authentique dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

268-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 2198 de Menuiserie Authentique pour les travaux de réfection de la chapelle des marins, et ce, pour la somme de 38 676.70 \$ plus taxes.

24. Octroi de contrat pour l'entretien de génératrices

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour l'entretien de cinq génératrices;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prix à deux entreprises :

	Génératrices Beaumont inc. (taxes non incluses)	JS Levesque (taxes non incluses)
Entretien annuel Cinq génératrices	3 275 \$	3 825 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

269-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour l'entretien de cinq génératrices pour trois années à l'entreprise Génératrices Beaumont inc. pour la somme de 3 275 \$ plus taxes par année.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

25. Autorisation de vente du camion de collecte frontal Mack

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la vente du camion de collecte frontal Mack;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat dudit camion de la part de M. Mathieu Deschênes pour la somme de 12 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

270-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la vente du camion de collecte frontal Mack à M. Mathieu Deschênes pour la somme de 12 000 \$.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

26. Acceptation de démission de M. Alexandre Cloutier, pompier

M. André Blanchet, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.



ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la part de M. Alexandre Cloutier, pompier, qui est entrée en vigueur le 15 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

271-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de M. Alexandre Cloutier, pompier.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

27. a. Octroi de contrat pour les services professionnels d'un architecte pour une étude de code du bâtiment à la maison communautaire

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour les services professionnels d'un architecte pour une étude de code du bâtiment à la maison communautaire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 3 soumissionnaires et qu'elle a reçu 1 soumission :

Soumissionnaire	Montant (taxes non incluses)
Denis Nadeau, architecte	3 830 \$

ATTENDU QUE la soumission de Denis Nadeau, architecte, est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

272-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour les services professionnels d'un architecte pour une étude de code du bâtiment à la maison communautaire à Denis Nadeau, architecte, et ce, pour la somme de 3 830 \$ plus taxes, incluant l'option des plans et devis.

27. b. Demande de prolongement d'une ligne électrique pour la rue projetée dans le quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procédera à l'aménagement d'une nouvelle rue dans le quartier des oiseaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prolonger la ligne électrique dans le quartier des oiseaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

273-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet demande à Hydro-Québec de prolonger la ligne électrique monophasée dans le cadre du projet d'aménagement d'une nouvelle rue dans le quartier des oiseaux;

QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tout document relié à cette demande.

27. c. Autorisation de signature d'une servitude pour la ligne électrique de la rue projetée dans le quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la signature d'une servitude avec Hydro-Québec pour la ligne électrique de la rue projetée dans le



quartier des oiseaux (lots 6 651 182, 6 651 183, 6 651 184, 6 651 185, 6 651 186 et 6 651 187)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 274-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale greffière-trésorière ou, en son absence, la directrice générale greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet l'acte de servitude à intervenir avec la société Hydro-Québec et la société Telus Communications, et ce, dans le but d'offrir, aux futurs propriétaires de la rue projetée dans le quartier des oiseaux, les services d'électricité et de télécommunications.

27. d. Droit de passage sur les boisés privés des Appalaches

CONSIDÉRANT QUE l'Association des propriétaires de boisés privés des Appalaches (ci-après APBPA) a annoncé que ses propriétaires de boisés privés entre Lévis et Kamouraska ont l'intention de ne pas accorder le passage des motoneiges ou de tout autre véhicule récréatif, des skieurs, des randonneurs, etc., sur leurs terrains en guise de moyen de pression envers le Règlement d'agence de la mise en marché du bois de sciage et de déroulage du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU'une majeure partie des sentiers dépendraient de ces droits de passage pour être accessibles;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de pression pourrait mettre en péril la pratique de plusieurs sports d'hiver dans la région;

CONSIDÉRANT QUE ce moyen de pression pourrait mettre en péril la majeure partie de l'industrie touristique de la municipalité et avoir des conséquences irrévocables sur l'économie qu'elle génère, et ainsi occasionner la fermeture ou le déclin de commerces touristiques de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 275-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet demande à son député provincial, M. Mathieu Rivest, de faire les pressions nécessaires afin que l'industrie touristique ne soit pas imputée des négociations entre l'APBPA et le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;

QUE la Municipalité demande à tous les intervenants impliqués de tenir des tables de concertation et d'éviter de mettre en otage l'industrie touristique, l'économie et les commerces touristiques de la région;

QUE la Municipalité demande aux municipalités de la MRC de L'Islet d'appuyer la présente résolution;

QUE la Municipalité demande à la MRC de L'Islet d'appuyer la présente résolution;

QUE la présente résolution soit envoyée à/aux :

- M. Mathieu Rivest, Député de la Côte-du-Sud
- Mme Caroline Proulx, Ministre du Tourisme
- M. Raynald Nadeau, Président de l'APBPA
- M. Pierre Lemieux, Président du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
- Municipalités de la MRC de L'Islet
- La MRC de L'Islet



DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

28. Demande de financement de Mme Anaïs Pelletier pour un projet de court-métrage universitaire

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de financement de la part de Mme Anaïs Pelletier pour un projet de court-métrage universitaire, qui sera réalisé à L'Islet et qui mettra de l'avant les entreprises du territoire et des alentours;

ATTENDU QUE la période des demandes d'aide financière pour l'année 2024 est passée, mais que la Municipalité a conservé un certain montant pour les demandes spontanées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

276-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie une commandite de 125 \$ à Mme Anaïs Pelletier pour son projet de court-métrage universitaire.

QUE la Municipalité souhaite recevoir une preuve de l'achèvement du projet.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

29. Dépôt des états financiers comparatifs pour les fins du budget 2025

Les états financiers comparatifs pour les fins du budget 2025 sont déposés.

30. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – octobre 2024

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

277-11-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 236 963.87 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

31. Période de questions / réponses

Mme Lucille Morin demande si le bassin de rétention dans le quartier des oiseaux restera creux comme il l'est présentement. M. Pascal Bernier, conseiller, mentionne que le bassin sera plus creux que ce qu'il est présentement, mais qu'il sera clôturé. Il y aura également toujours de l'eau dans le bassin. Un autre bassin sera fait au bout de la rue et celui-là aura une pente plus douce et n'aura pas d'eau en permanence. Ce dernier servira de tampon pour le premier bassin. La Municipalité suit les nouvelles normes environnementales en lien avec les bassins de rétention. Mme Morin demande s'il y aura un entretien qui sera fait. M. Bernier mentionne que les sédiments seront retirés, mais que le bassin reste un lieu humide.

M. René Couillard demande s'il y a eu de l'avancement dans le dossier d'harmonisation et de renumérotation du chemin des Belles-Amours, du chemin Morin et de la 9^e Rue. M. Germain Pelletier, maire, mentionne que les membres du conseil sont toujours en discussion et que les gens concernés seront avisés en temps et lieu.

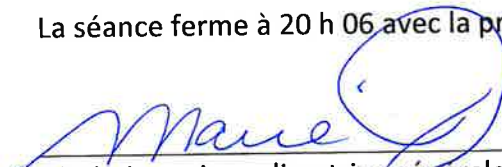


M. Robert Tardif demande quand sera déposé le rapport de la consultation en loisirs qui a eu lieu en septembre dernier. M. Germain Pelletier indique que la Municipalité aura une rencontre la semaine prochaine avec le consultant et que le rapport suivra. Le rapport sera par la suite déposé sur le site Internet. M. Tardif demande s'il serait possible de le publier également dans le journal le Hublot puisque ce n'est pas tous les citoyens qui ont accès à Internet. M. Pelletier indique qu'il vérifiera le tout.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

32. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 06 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.


Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière


Germain Pelletier, maire

